

L'an deux mille dix, le douze octobre à dix huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du quatorze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 12
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

Annie AGIER,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Michèle EYBALIN,

Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN

Pouvoirs

Excusés(es)

Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Corinne MOREL-DARLEUX, Michel TACHE

Objet : Convention de partenariat avec Rhônalpénergie-Environnement sur le programme de centrales solaires villageoises

Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) s'est engagé via un programme européen (*Energescapes*) sur l'étude des impacts environnementaux des énergies renouvelables. Cette action est conduite dans les territoires des Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes en accord avec les valeurs défendues par ceux-ci. Le territoire du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales a été sollicité pour participer également à cette action.

Le projet de Centrales Villageoises Photovoltaïques consiste à expérimenter, dans des villages ou des groupements de villages, la mise en place de modules photovoltaïques principalement sur des toitures, publiques ou privées - sans toutefois exclure à priori des surfaces aux sols complémentaires. Cette expérimentation a l'ambition de faire reconnaître cette démarche par les pouvoirs publics, et principalement l'Etat et la Région, et de proposer sa pérennisation à travers des outils efficaces et reconnus.

Cette conception doit être inscrite dans un débat avec la population sur les consommations d'énergie, sur le changement climatique, l'évolution de leur cadre de vie et du patrimoine.

Le concept est basé sur quatre grands principes :

- Une analyse paysagère et patrimoniale locale ;
- Une analyse technico-économique pour proposer des choix de matériels et d'implantation d'infrastructures, les coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- La conception d'un projet partagé par la population locale et issue d'une animation globale ;
- Un investissement et un retour sur investissement partagé.

Le projet, avec un budget de l'ordre de 400 000 € est porté par Rhônalpénergie-Environnement pour le compte des Parcs naturels régionaux (Vercors, Monts d'Ardèche, Massif des Bauges, Pilat, Baronnies Provençales). Il s'appuie principalement sur des programmes européens MED, le Leader-Vercors et un soutien du Conseil Régional Rhône-Alpes. Chaque territoire retenu fera l'objet d'une action d'animation, d'une analyse paysagère et d'une analyse technique pour un montant global de l'ordre de 30 000 €.

Un comité de pilotage avec l'ensemble des Parcs et des partenaires sera animé par le Parc du Vercors et un comité technique assuré par Rhônalpénergie-Environnement pour l'ensemble de la mise en œuvre.

A terme, ces démarches et expérimentations doivent aboutir, dans un délai de deux ans, à la mise en place d'un modèle de conception d'une opération d'installation de centrales villageoises photovoltaïques dans les villages des Parcs naturels régionaux et des outils qui seront à disposition des élus pour reproduire ce modèle et l'étendre à tout territoire sensible à cette approche.

Le Président propose au Bureau de participer au projet des Centrales Villageoises Photovoltaïques en partenariat avec Rhônalpénergie-Environnement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve la proposition du Président, et l'autorise à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD